

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-SUR-SAONE

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER-N° PC 71150 26 00012
Déposé le 15/09/2026

delb 1924@gmail.com

Adresse des travaux :
278c impasse des Vignes Dyles

Destinataire

Madame Delphine PRAZ
278c impasse des Vignes Dyles
71680 CRECHES-SUR-SAONE

Pax mail avec AR le 02-10-2026
Objet : Classement sans suite

Madame,

Vous avez déposé le 15/09/2026 à la mairie de CRECHES-SUR-SAONE une demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes.

J'accuse réception de votre courriel en date du 17/09/2026 par lequel vous m'informez que vous ne donnez pas suite à votre demande. Par conséquent, je vous informe que votre dossier ne sera pas instruit ; il est donc classé sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 01 OCT. 2026
Le Maire

Le Maire
Valentin CARRERAS



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.